

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2018

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Hubert de BESOMBES (donne pouvoir à Philippe BOURGEOIS), Gaston DUCHATEAU

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2018

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 est approuvé à : 12 voix Pour, 2 abstention (Sylvie JULIÉ, Suzette SAUVEGRAIN).

2. Délégation service public centre de loisirs (DSP) :

Monsieur le Maire expose que la convention d'affermage du centre de loisirs de Villeneuve arrive à échéance à la fin de cette année. Une nouvelle procédure de délégation de service public doit être mise en place avec un appel à candidature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- Décide de lancer un appel à candidature pour cette DSP par voix de journaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette procédure.

3. Commission Délégation de service public (DSP) : :

Monsieur le Maire expose qu'une commission de Délégation de service public doit être mise en place pour ouvrir et examiner les offres reçues à la publication des avis d'appels à la concurrence.

Alain JOLIVOT, de la part de Sylvie JULIE, demande pourquoi faut-il une commission. Monsieur le Maire précise qu'il y a à chaque fois la création d'une commission DSP. La dernière a été constituée en 2013 pour arrêter le prestataire du centre de loisirs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- Autorise la mise en place de la commission de DSP.
- Accepte les membres de cette commission : Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Corinne ANDRE-BAUCHET, Philippe BOURGEOIS.

4. Convention de groupement de commandes travaux d'entretien et de réparation de voiries :

Monsieur le Maire expose que la commune est invitée à délibérer pour participer à ce groupement. Il n'y a pas d'obligation de prendre ce fournisseur pour d'éventuel travaux de voiries. La signature de cette convention n'engendre pas de frais d'inscription.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. Changement d'imputation sur BP par demande du trésorier :

Monsieur le Maire expose au conseil le changement de nomenclature M14 de la comptabilité afin de détailler suffisamment les comptes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la création d'ordre budgétaire des compte 62876 et 7588.

6. Tarifs de boissons pour les manifestations :

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions de la commission Fêtes et Cérémonies sur les tarifs de boissons pour les manifestations suivants :

- Eau et café : 0,50€
- Soda : 1,5€
- Bière, verre de vin, Kir : 2€
- Bouteille de vin : 6€
- Bouteille de Crémant : 10€
- Repas enfant (frites, 1 chipolatas, 1 part de tarte ou de flan) : 4€
- Repas adultes (frites, 2 chipolatas ou 2 merguez ou 1 andouillette, 1 part de tarte ou de flan) : 7€
- Frites et 2 chipolatas ou 2 merguez ou 1 andouillette : 5€
- Sandwich américain : 5€
- Part de frites : 2€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

7. Convention SACPA (anciennement SPA) :

Monsieur le Maire informe que la SPA a arrêté ces activités sur Beauvais. La SACPA (société d'assistance pour le contrôle des populations animales) demandent 1,52€HT par habitant pour continuer les actions de la SPA. Il s'agit d'un montant d'environ 2000€TTC. La commission Association a donné un avis défavorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, n'autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Le théâtre du Beauvaisis :

Monsieur le Maire propose cette convention (1 spectacle pour les classes élémentaires pour 6€ par élève à la charge de la commune).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

❖ Entretien des trottoirs :

Patrick AFCHAIN rapporte des plaintes d'habitants de la rue de l'argillère concernant l'entretien des trottoirs.

Monsieur le Maire précise que l'entretien des trottoirs est à la charge de chaque habitant. Une communication sera faite pour sensibiliser les habitants sur leurs obligations.

Suzette SAUVEGRAIN propose qu'une journée de sensibilisation soit organisée sur ce thème.

Laurent BILLARD propose d'aborder cette proposition lors d'une prochaine commission Travaux.

❖ Bac des déchets verts :

Corinne ANDRE-BAUCHET demande qui a fixé la taille de ce bac.

Monsieur le Maire informe que c'est la Communauté de Communes des Sablons qui a signé la convention avec la SMVO qui s'occupe des ordures ménagères. Si des usagers ont des plaintes ou des remarques, Monsieur le Maire les invite à contacter la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- Il est demandé de réaliser un test de la qualité de l'air sur l'ouest de la commune pour avoir des critères de comparaison afin de mieux déterminer l'impact que pourrait avoir la future usine de méthanisation sur Ivry-le-Temple. Monsieur le Maire va se renseigner sur les modalités et la faisabilité de ces tests.
- Terrain du futur lotissement : les herbes envahissent ce terrain et amènent des désagréments aux riverains de la rue Fossier. Monsieur le Maire va évaluer le coût de cet entretien et si le budget communal le permet effectuera le fauchage nécessaire.

A Villeneuve les Sablons, le 21/7/2018.

